



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG
COMMUNE DE MOTHERN 67470
17, Rue de la Mairie
Téléphone : 03 88 54 60 22
mairie@mothern.fr - www.commune-mothern.eu

N° *16* /2026/FB/SD

Arrêté de délégation de fonction du Maire aux fonctionnaires en matière d'état civil – M. DIETENBECK Steeve

Le Maire de la commune de Mothern,

Vu l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Steeve DIETENBECK en sa qualité de rédacteur principal de 2^{ème} classe titulaire pour délivrer toutes copies et tous extraits d'actes d'état civil quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : La signature des copies et extraits d'actes d'état civil délivrés par Monsieur Steeve DIETENBECK devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Mothern, le 23/03/2026
Le Maire,
M. Florian BUCHMANN



Transmis au procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel se trouve la commune intéressée le **23 MARS 2026**
Transmission en préfecture par voie électronique le **23 MARS 2026**
Notifié à l'intéressé le **23 MARS 2026**
Affiché en mairie le **23 MARS 2026**

Signature :